



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 Février 2017

ACCORD SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET SUR L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES

LA CGT S'OPPOSE À CET ACCORD NOCIF ET APPELLE LES POSTIERS À SE MOBILISER DANS TOUS LES MÉTIERS

Après avoir consulté l'ensemble de ses syndicats départementaux, l'ensemble de ses syndiqués et des dizaines de milliers de postières et postiers, la CGT a décidé de ne pas signer l'accord, de faire valoir son droit d'opposition et demande la réouverture immédiate d'une réelle négociation portant sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires, cela dans tous les métiers du groupe.

En ce sens, la CGT appelle les personnels à se mobiliser le 21 mars 2017 pour :

- l'amélioration concrète et immédiate des conditions de travail
- l'embauche immédiate, et l'égalité salariale femme / homme ainsi que l'égalité des droits sur le statut du personnel le plus favorable
- l'arrêt des réorganisations imposant de nouveaux régimes refusés par les personnels
- les 32H00

5 points, parmi d'autres, qui démontrent qu'il faut combattre cet accord

1 Un accord qui piétine la démocratie

CFDT, FO, CGC et CFTC qui ont signé l'accord représentent moins de 50% des voix aux élections professionnelles. Comment une minorité peut-elle imposer ses choix ? Comment au 21ème siècle, une entreprise comme La Poste peut-elle encore être un lieu où la démocratie ne s'exerce pas ?

2 Un accord qui va faire baisser les salaires et le pouvoir d'achat des facteurs

Les facteurs vont perdre de l'argent (les 200 € de prime pour passer en méridienne ne compenseront ni les 20 minutes de travail supplémentaires, ni la perte de l'indemnité de collation). Le passage en 1.3 pour quelques milliers d'agents ne va même pas compenser les différentes pertes de pouvoir d'achat subies par les facteurs avec le gel du point d'indice pendant de longues années et les 0% d'augmentation de l'année dernière. **Le 2.1 doit être le minimum.**

3 Un accord qui va casser la vie privée et familiale

Cet accord va casser encore plus les régimes et les rythmes de travail (tournées sacoche, mixte avec coupure méridienne obligatoire, adaptation des horaires à l'activité). Dans ces conditions, impossible d'organiser sa vie familiale et ses activités.



4 Un accord qui va accroître la sécabilité et l'auto-remplacement

La sécabilité est gravée dans le marbre et cerise sur le gâteau, 30 jours de sécabilité inopinée vont être imposés sans compensation !!!

Ce qui pourrait apparaître comme une limite de 30 jours est un leurre puisque La Poste la conditionnerait à l'annulation des repos de cycle sur les périodes qu'elle prétendra faibles. C'est un pas majeur dans le sens de la modulation/annualisation du temps de travail.

bis 4 Un accord qui va généraliser la flexibilité à tous les postes

Derrière les promotions se trouve l'éclatement des métiers et des périmètres. Le passage en I.3 sera favorisé à condition de devenir facteur polyvalent et donc de ne plus être titulaire de son quartier. Les Facteurs d'Équipe et Facteurs Qualité pourront être conduits à exercer sur plusieurs sites, voire plusieurs départements. Pour les encadrants, après leur redéploiement, ils pourront être amenés à reprendre la sacoche pour faire de la distribution.



5 Un accord qui va mettre un terme à la règle des deux ans entre deux réorganisations

Les réorganisations vont être permanentes avec possibilité (quand la Loi Travail va s'appliquer à La Poste) d'ajuster l'organisation au trafic avec, reprise des emplois, modifications des horaires et des rythmes de travail.

Les promoteurs de cet accord vous avoueront-ils qu'en fait d'amélioration des conditions de travail il est question par exemple, d'étendre la limite des tournées VAE à 30km contre 20km aujourd'hui ?

Enfin dernier point et non des moindres, la vente des quartiers déjà largement attaquée par facteur d'avenir va l'être encore plus. De nombreuses tournées seront d'office retirées de la vente. Ainsi, La Poste touche du doigt son rêve : en finir avec les titulaires de quartier.



Au sujet de l'accord

Confrontée à une crise majeure et à de nombreuses mobilisations, La Poste a décidé d'ouvrir une négociation. Mais dès le départ, elle démontre sa déloyauté en intégrant à un accord qui devait porter sur les conditions de travail, toute une partie qui concerne l'organisation du travail. **Déjà la négociation est faussée.**

En octobre 2016, La Poste doit à la fois déminer une crise majeure liée à la souffrance dans les services, une crise médiatique (enfin les médias parlent de ce qui se passe réellement derrière les murs de La Poste) et répondre aux exigences du nouveau patron du courrier : Philippe Dorge (bien connu du côté de PSA à Aulnay).

En effet, ce dernier, pour répondre aux exigences d'Amazon et de gros clients, décide de réorganiser tout le processus d'acheminement tout en concentrant les activités, ce qui permet au passage de fermer des PIC, fermer des PPDC et récupérer des surfaces et des mètres carré qui feront le bonheur de la filiale immobilière de La Poste (Post Immo).

Bref, La Poste réussit le tour de force de faire croire qu'elle veut améliorer les conditions de travail des facteurs. En réalité, elle fait exactement l'inverse !!! Et au final, miracle, elle arrive à entraîner certaines organisations syndicales avec elle : la CFDT, FO, la CFTC et la CGC.

La CGT de son côté, exige depuis le début une réelle négociation sur les conditions de travail dans tous les métiers de La Poste et une négociation sur les normes et cadences à la distri avec comme base de discussion le 2.1 comme grade de base pour tout le monde afin que soient reconnues et valorisées les nouvelles activités du facteur. Malheureusement, les autres syndicats ne suivent pas.



Les signataires (CFDT, FO, CFTC et CGC) doivent s'expliquer auprès des collègues.

Comment ont-ils pu signer un texte aussi mauvais et aussi destructeur pour les agents. Cela sans même les consulter et leur demander leur avis ? Une honte !!!

POUR LA CGT

- ✗ 1 FACTEUR = 1 TOURNEE
- ✗ STOP A LA SECABILITE
- ✗ STOP A LA PAUSE COUPURE MERIDIENNE IMPOSEE
- ✗ STOP AUX TOURNEES SACOCHE ET A TOUTE EXTERNALISATION
- ✗ POUR DES TITULAIRES DE QUARTIER
- ✗ POUR DES EMPLOIS EN CDI
- ✗ POUR LA VERITABLE AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ✗ POUR L'ARRET TOTAL ET DEFINITIF DES REORGS

Dès à présent, la CGT appelle les agents à se mobiliser et à se manifester auprès des directions

La CGT appelle l'ensemble des facteurs à interpeller la population sur la casse du métier et du service public postal

La CGT va, dans les jours qui viennent proposer des initiatives de mobilisation et d'action



POUR NOTRE METIER, POUR NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

REJOIGNEZ LA CGT

La CGT appelle l'ensemble des postières et des postiers à se mobiliser sous toutes les formes (préavis locaux, délégation de masse, rassemblement...) le 21 mars dans le cadre de la journée d'action pour l'industrie et le service public



RAPPEL de la NEGOCIATION

✓ 26 octobre :

Ouverture de la négociation sur les conditions de travail et l'évolution des métiers de la distribution. En ne limitant pas aux conditions de travail, « le ver est déjà dans le fruit ».

La CGT exige une négociation sur les normes et cadences et les conditions de travail.

✓ 21 novembre :

La CGT rappelle ce qu'est le travail réel d'un facteur et sa journée type. Alors que la CGT exige une négociation sur les normes et cadences et sur le travail réel, La Poste botte en touche. Le texte de La Poste est toujours une proposition unilatérale et ne fait qu'affirmer la stratégie du groupe La Poste. On est loin de l'amélioration des conditions de travail.

✓ 22 novembre :

A son initiative, la CGT propose une rencontre à Montreuil, aux autres syndicats La CFDT n'a pas souhaité participer.

FO et la CGC n'ont pas répondu. UNSA et la CFTC étaient présents au téléphone. SUD était présent physiquement. Il est décidé d'une journée d'action le 8 décembre.

✓ 8 décembre :

Forte mobilisation dans les services à La Poste avec un rassemblement devant le Sénat.

✓ 19 décembre :

La Poste annonce 500 emplois en CDI soit à peine 5 emplois par département !!! Devant le refus de La Poste, la CGT quitte la séance avec FO et SUD, après une suspension de séance avec l'ensemble des organisations syndicales.

✓ 12 janvier :

4ème séance de négociation, La Poste annonce l'ouverture de négociation sur la pénibilité, 3000 emplois en CDI, des promotions.

On progresse mais on est loin du compte. Il reste toujours la sécabilité gravée dans le marbre, les 18000 suppressions d'emplois, la remise en cause de la vente des quartiers, etc., etc.

✓ 23 janvier :

Alors que de premières avancées répondant aux demandes de la CGT semblaient enfin voir le jour après 4 séances de négociations la direction de La Poste décide unilatéralement de mettre fin aux négociations.

✓ 24 janvier :

La CFDT, sans consulter les postiers sur la version finale de l'accord, annonce qu'elle va signer alors que rien ne permet de dire que les termes de l'accord vont améliorer les conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants.

✓ 25 janvier :

Le lendemain de la fin annoncée des négociations, Philippe Wahl annonce au Conseil d'Administration une réorganisation d'ampleur qui va impacter tous les métiers du courrier et par exemple remettre en cause la notion de quartier telle qu'on la connaît aujourd'hui.

✓ 26 janvier :

La CGT réaffirme que les négociations doivent être placées sous le contrôle des salariés, de leurs besoins et de leurs revendications.

La CGT lance une grande consultation auprès de ses syndiqués et des postières et des postiers.

✓ 31 janvier :

Le secrétaire général de la fédération FO-com annonce à l'AFP qu'il va signer l'accord malgré l'opposition d'un grand nombre de militants et de syndiqués FO.

✓ 7 février :

La CFDT, FO, la CFTC et la CGC représentant moins de 50 % des voix aux élections professionnelles signent officiellement l'accord

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	